

Comité de postvention dans une commission scolaire

Entretien avec Jean-Pierre Veilleux, conseiller en éducation chrétienne et conseiller pédagogique, Commission scolaire des Navigateurs, Québec

Pierre-Alexandre Poirier

Volume 13, numéro 1, automne 2000

La mort au tableau noir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074247ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074247ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (imprimé)

1916-0976 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poirier, P.-A. (2000). Comité de postvention dans une commission scolaire : entretien avec Jean-Pierre Veilleux, conseiller en éducation chrétienne et conseiller pédagogique, Commission scolaire des Navigateurs, Québec. *Frontières*, 13(1), 51–52. <https://doi.org/10.7202/1074247ar>

Comité de postvention dans une commission scolaire

Entretien avec Jean-Pierre Veilleux, conseiller en éducation chrétienne
et conseiller pédagogique, Commission scolaire des Navigateurs, Québec.

d'informer les jeunes selon leur propre rapport à la mort. Par exemple, un enseignant me demandait s'il est normal de pleurer, s'il devait retenir ses larmes. Je réponds que si c'est ainsi qu'il réagit et qu'il parle aux enfants, c'est correct. Il faut que les jeunes soient conscients des émotions de l'enseignant. On fait souvent du cas par cas et l'aide apportée est différente selon les besoins de chaque enseignant. Il y a des enseignants qui diront : « Moi je suis capable, je m'organise tout seul, je ne veux pas d'aide ». D'autres diront : « Je ne serai jamais capable. J'ai besoin d'aide ». Les enseignants jouent un rôle primordial. Nous, on est là temporairement, l'enseignant, lui, reste là toute l'année. C'est lui qui connaît le jeune décédé. Il a donc un rôle déterminant. Si le décès survient avant le congé des Fêtes, c'est sûr que les émotions vont ressurgir au retour et à la date d'anniversaire du défunt. Tout au long de l'année, il y aura un vide dans la classe. Les enseignants savent que les intervenants scolaires existent et connaissent tous l'aide que l'on peut apporter. Si ce n'est pas le CLSC, ils savent ce que le Centre de prévention du suicide peut faire. Ils vont chercher l'aide dont ils ont besoin.

PAP : Une dernière question. Quelle formation avez-vous ?

J'ai une formation de travailleuse sociale. J'ai aussi une formation de deuils personnels (rires) et je crois qu'elle vaut beaucoup. Ensuite, j'ai eu la chance, ou la malchance, de rencontrer beaucoup de cas de jeunes en deuil. Alors j'ai appris à leur contact. J'ai également lu beaucoup sur le sujet ; j'ai suivi une formation de Jean Monbourquette ainsi que deux formations sur le deuil dispensées par le Centre de prévention du suicide. Présentement je monte un projet concernant les deuils d'enfants avec un psychologue ayant travaillé longtemps avec les enfants et les parents endeuillés. On s'apprend des choses mutuellement.

PAP : Madame Josée Masson, merci beaucoup de votre collaboration.

Note

1 Émission télévisée bien connue au Québec où l'animatrice Claire Lamarche reçoit des invités et, en leur posant une batterie de questions, les encourage à prendre position dans un débat sur des questions d'actualité.

Pierre-Alexandre Poirier,
doctorant en sociologie de l'éducation,
Sorbonne – Université Laval.

PAP : Dans votre commission scolaire, un comité spécial est mis en place lorsque les élèves sont placés devant des pertes importantes.

JPV : Oui. Dans les écoles secondaires, il existe ce qu'on appelle un comité de postvention. Ce comité agit après la nouvelle d'un événement majeur tel qu'un deuil, un suicide ou l'arrestation d'un enseignant. Son objectif est principalement d'éviter qu'une école ne commette des erreurs. Il est mis en place en septembre afin de remplacer ceux et celles qui ont quitté l'école et ses membres révisent sa politique à peu près deux fois par année. Habituellement, ce

comité se compose d'un membre de la direction de l'école, d'un membre du personnel de secrétariat et d'un enseignant de chaque niveau. Ainsi, il est facile de rejoindre les gens dans leur unité respective. Ajoutons à cette liste le personnel non-enseignant (PNE) se composant de l'animateur de pastorale, de l'infirmière, du travailleur social, du psychologue scolaire et de l'orthopédagogue scolaire. En tout, ce comité comprend de 7 à 8 personnes.

Lorsque survient un cas majeur, chacun connaît son travail. Par exemple, la direction ou un adjoint désigné s'occupe de la communication transmise au personnel de l'école et aux médias. Des communications sont transmises aux autres enseignants afin qu'ils sachent quoi faire dans leur classe et comment

parler de ce qui vient de se produire. Lorsque l'événement concerne un élève en particulier, l'équipe de PNE agit auprès des personnes pouvant être traumatisées, c'est-à-dire son enseignant et les élèves de sa classe. Dans les cas où les enseignants sont incapables de discuter d'une situation trop bouleversante, on a même prévu une équipe pour les remplacer. Ce qui importe, c'est de permettre aux élèves d'exprimer leurs craintes, leurs peurs et leurs angoisses afin de faire baisser la pression.

Le comité établit également une liste de tous les organismes ressources pouvant lui venir en aide. Ces organismes peuvent être par exemple un CLSC, un hôpital, SOS Grossesse ou Suicide Québec. Dans certains cas, on peut aussi demander l'aide des paroisses, celles-ci ont une certaine ouverture à cet égard. Chaque organisme pourra être contacté selon la situation rencontrée. Voilà comment nous fonctionnons dans nos écoles. Au primaire, je crois savoir que le dispositif mis en place lors d'un événement grave est sensiblement le même. Je le connais moins, mais je sais qu'il implique plusieurs personnes.

Le comité de postvention existe depuis environ 5 à 6 ans. À une époque, on a vécu des événements difficiles et il est devenu nécessaire. Ce comité offre l'avantage d'agir en première ligne. Puisque ses membres sont présents dans l'école, ils sont immédiatement prêts à intervenir dans le feu de l'action. Avec la liste mise à jour à chaque année, nous savons qui joindre. C'est important pour les enseignants comme pour les jeunes lorsqu'il s'agit de gérer une crise. Nous avons aussi un local pour recevoir les élèves ayant besoin de parler.

L'année dernière, lors de la semaine de relâche, un suicide a eu lieu. Au retour, on a rencontré les jeunes afin de les aider à exprimer ce qu'ils vivaient. Il n'est pas facile pour eux de continuer à travailler aux mêmes endroits, dans les mêmes locaux. On a donc fait appel à des professionnels. On n'est pas nécessairement capable d'animer ces rencontres, mais on peut seconder leur travail. Lors de l'anniversaire de la personne disparue, on va faire des activités pour rappeler aux élèves l'importance qu'elle avait dans nos vies. Ces activités seront faites de façon positive.

PAP : Les gens qui interviennent en première ligne sont-ils connus des jeunes ?

JPV : Ce sont des gens qui travaillent dans l'école. L'animatrice de pastorale et l'infirmière côtoient régulièrement les

élèves. Le psychologue scolaire, le travailleur social et l'orthopédagogue, quant à eux, ne sont connus que de ceux qu'ils rencontrent. Aux yeux des autres, ils passent généralement pour des membres peu connus du personnel non enseignant. Chaque intervenant offre un grand support en agissant là où il peut être utile. Ce peut être auprès d'un élève en particulier ou d'un enseignant, en classe ou à l'extérieur de celle-ci.

L'école comprend également le personnel de soutien, c'est-à-dire les surveillants d'élèves, le personnel de secrétariat, le magasinier et les responsables de l'entretien. Tous peuvent nous aider. Ils sont bien connus des élèves. On peut donc facilement les mettre à contribution.

En fait, un comité de postvention agit lorsqu'il y a une crise. Son objectif est de s'assurer qu'on ne panique pas et que l'information donnée soit la bonne. C'est pourquoi aucune personne ne transmettra de l'information de sa propre initiative. L'information transmise vient de la même source et elle est communiquée à tous les enseignants de la même façon. Quand aux communications avec l'extérieur, que ce soit avec les autorités ou les médias, il n'y a qu'une personne habilitée à les faire. On a prévu un mécanisme pour que l'information suite à un événement majeur puisse être communiquée sans heurts et il est très important que ce mécanisme soit respecté. Parfois, cela peut obliger des membres du personnel scolaire à dire que, pour le moment, ils n'ont pas de commentaires à faire et qu'une séance d'information sera organisée.

PAP : Vous disiez que l'aide offerte aux élèves ayant côtoyé un étudiant décédé n'est pas la même que celle dont bénéficient les élèves des autres classes.

JPV : Les élèves de la même classe que l'enfant décédé vivent ce drame beaucoup plus intensément. C'est donc là que l'on intervient en premier. On fait appel aux intervenants d'un CLSC. Ceux-ci sont habilités à faire des entrevues et à aider les enfants. Nous avons aussi une liste de personnes ressources auxquelles nous faisons appel selon l'événement qui s'est produit. Cela nous permet d'éviter de nous commettre dans des situations dépassant nos compétences.

PAP : Savez-vous si des cérémonies sont organisées lorsque des élèves décèdent ?

Il y a des cérémonies organisées avec les familles. Je me souviens d'un cas

dans une école où l'on a mis en place une cérémonie religieuse suite au décès d'un élève. Nous devions faire quelque chose pour apaiser l'intensité des émotions ressenties par chacun. Cette cérémonie a eu lieu une semaine après la mort de l'élève. Ce sont effectivement les jeunes qui le demandent. Il va de soi que nous les impliquons dans la préparation de la cérémonie. Ils la préparent selon leur propre désir. D'ailleurs, c'est ce qu'ils nous demandent.

En ce qui concerne les paroisses, nous créons des ententes avec les curés. Il y a des paroisses où les curés sont ouverts à des cérémonies un peu différentes et d'autres où c'est plus difficile. Certains curés exigent que la cérémonie funéraire soit extrêmement traditionnelle. D'autres, acceptent les nouveautés. Il va de soi que nous ne pouvons décider de la cérémonie mise en place par la paroisse. Lorsque celle-ci manifeste une certaine ouverture d'esprit, nous l'apprécions. Lorsqu'elle n'ose pas sortir de ses conventions, nous ne forçons pas les choses. Évidemment, il est plus facile de travailler avec une paroisse ayant une ouverture d'esprit telle qu'on la retrouve à l'école. De toute manière, ce sont les attentes de la famille en deuil qui sont les plus importantes. Si celle-ci formule de nouvelles demandes et que le curé manifeste une ouverture, tout le monde peut en bénéficier.

Monsieur Jean-Pierre Veilleux, merci beaucoup !